

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/22C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE THEZA POUR LA REALISATION D'UN PARKING.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle polyvalente d'Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Jean GAUZE donne pouvoir à Jean ROMEO
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

Absents excusés : Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Robert OLIVE

Date de convocation : 23 mars 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Théza en date du 2 décembre 2021 ;

Considérant que la commune de Théza a pour projet la réalisation d'un parking route de Corneilla-del-Vercol et a sollicité la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement figurant dans la délibération de la commune de Théza ci-jointe ;

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Théza en vue de participer au financement de la création d'un parking, route de Corneilla-del-Vercol, à hauteur de 14 589,00 € ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

